



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat
Pour un soutien à la démarche easyvote

Président : Privet Christophe (ML)
Membres : Patrick Aubort (PLR)
Stéphane Barbey (Les Verts)
Yves Depallens (PLR)
Claude-Pascal Gay (PLR)
Francis Gonzalez (PLR)
Mario Gori (SOC)
Marcel Jost (UDC)
Olivier Raduljica (SOC)
Domenico Silleri (SOC)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le lundi 14 avril 2014, à 19 h. 00, à la Rue du Marché 8 à Montreux. La Municipalité était représentée par M. le Syndic Laurent Wehrli. Il était accompagné de M. Simon Smith.

Après avoir mis en jeu son mandat, le président est confirmé dans sa fonction.

La parole est donnée au postulant.

Cette démarche est initiée afin que les jeunes, entre 18 et 25 ans, puissent recevoir à domicile par courrier un résumé des objets, avant chaque objet de votation ou d'élection. Les brochures envoyées par la Confédération ou les services cantonaux sont assez denses, et là le but serait d'aller à l'essentiel avec une brochure neutre, composée par des jeunes de différents partis. Ce sont des jeunes qui parlent à des jeunes. Cela devrait faire partie d'un ensemble de mesures, comme l'initiation des jeunes nouveaux citoyens qui serait obligatoire.

Le fait d'adresser un courrier personnel aux jeunes en lieu et place d'Internet ou autres supports, aiderait à les inviter à s'impliquer dans la politique. M. Burkhalter a lancé l'idée de passer l'âge du vote à 16 ans, ceci par rapport à l'analyse qui a été faite suite au vote du 9 février. On se rend compte que les jeunes votent de moins en moins, s'intéressent et s'engagent de moins en moins en politique. Dans la Commune, ce serait entre 2'000 et 2'500 jeunes qui seraient concernés.

Cette brochure a un coût qui est de Fr. 5.- par année pour recevoir 4 informations avant les 4 scrutins.

La parole est donnée à la Municipalité.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare qu'ils se sont renseignés, car la question a été posée à d'autres communes. Il faudrait par exemple pour mars 2014, 1326 abonnements pour la Commune de Montreux, les citoyens suisses étant les seuls concernés puisque c'est sur le plan fédéral.

Il se demande si la brochure est vraiment l'outil le mieux adapté. L'application smartphone ne serait-elle pas plus indiquée pour des jeunes qui en ont l'habitude ? Ce n'est pas une question de coût, car ce n'est pas Fr. 7'160.- qui va mettre en péril les finances de la Commune de Montreux. M. Laurent Wehrli cite l'exemple de la Commune de Nyon, qui a fait l'essai en 2012 et 2013 et qui a fini par arrêter, faute de retour de la part des jeunes. La Commune d'Yverdon-les-Bains, abonnée depuis 2013, va continuer.

La Commune d'Ecublens fera un bilan à la fin de l'année 2014, et ils ont reçu quelques retours positifs de la part de parents. Mais ce n'est pas pour autant qu'ils ont constaté une augmentation de la participation des jeunes.

C'est une idée intéressante, il n'y a pas de blocage par rapport à cela, mais M. Laurent Wehrli émet des doutes quant à l'outil par rapport à ce que les jeunes ont l'habitude d'utiliser aujourd'hui.

M. Simon Smith déclare qu'ils ont eu une présentation de la démarche Easyvote par sa représentante. La question qui a été posée pourquoi le papier ? La réponse est que la Confédération n'est pas encore prête à tout mettre sur un site.

Cette démarche pourrait inciter non seulement les jeunes à voter mais aussi les parents, car ce n'est pas seulement les jeunes qui votent de moins en moins.

Le postulant s'est aussi posé la question par rapport à la forme papier, mais sur le smartphone il y a tellement de sollicitations, qu'une de plus risque d'être complètement noyée. Le courrier est personnel, les parents peuvent le lire aussi et il y a la possibilité de consulter également le site Easyvote.

Discussion générale.

Un commissaire pense que cela ne va pas plus inciter les jeunes à voter. Il est sceptique quant à cette démarche. Un commissaire est d'avis que l'on peut essayer, s'il est facile par la suite de renoncer à cet abonnement. Un autre commissaire se demande s'il y a beaucoup de jeunes qui s'intéressent à la politique. A 18 ans souvent ils ne savent pas ce qu'est la politique, et il faudrait commencer par leur inculquer ces notions de civisme déjà à l'école.

Pour un commissaire il faut améliorer le vote des jeunes, mais est-on certain que les jeunes votent moins ? Y-a-t-il des statistiques sur la Commune de Montreux sur le vote des jeunes ?

Si on ne peut pas vérifier si c'est utile ou pas, à quoi cela sert-il ?

Il y a des Cantons qui ont dit que 40% de jeunes avaient voté. Mais d'autres Cantons ne sont pas autorisés à faire des statistiques. Il y a une question de protection des données.

Pour un autre commissaire, si légalement on ne peut pas le faire, il faudrait d'abord changer cela, afin d'avoir un point de départ. Ainsi on pourrait décider de tester cette démarche sur 2 ou 3 ans. Il faudrait voir aussi sur Facebook l'impact de cette démarche Easyvote sur les jeunes. Et il croit aussi que l'exemple des parents qui vont voter a une influence certaine sur le vote des jeunes. Ce serait positif de tenter le coup si l'on est capable d'en mesurer les effets. Il faut aussi que les jeunes voient ce qui se passe à l'étranger pour qu'ils se rendent compte de tout ce qui est fait en Suisse pour la formation, et de tout ce qui est permis aux jeunes.

Un commissaire pense que les politiciens ont une responsabilité envers les jeunes. Il faut créer un lien entre la politique, les politiciens et les jeunes, et tout faire pour se rapprocher des jeunes. L'idée du postulant est donc la bienvenue et même s'il faut l'améliorer il ne faut pas l'abandonner.

Pour un autre commissaire la réflexion est de savoir pourquoi les jeunes ne vont pas voter. C'est que dans le fond plus personne ne croit en la politique, et pas seulement les jeunes. Il faut expliquer aux jeunes qu'ils ont une parcelle de pouvoir et qu'ils peuvent l'exercer pour améliorer les choses, mais pour cela il faut qu'ils participent au système. Le moyen de la brochure est un moyen absolument pas branché. Il faudrait trouver des moyens vivants afin d'intéresser les jeunes à la politique et qui les incitent à voter.

Il faudrait aussi que la politique soit un peu plus intéressante. Les votations sont souvent trop complexes et compliquées.

A quel moment inculquer la politique aux jeunes ? Dans l'école obligatoire il est impossible d'intervenir pour expliquer la politique, de même on ne laisse pas les patrons venir parler des métiers. Ce serait possible au gymnase, mais pas à des apprentis, car il serait pratiquement impossible de les réunir. Ce n'est pas certain que la démarche Easyvote va inciter plus de jeunes à voter.

Le postulant trouve qu'on lui lance beaucoup de belles idées, mais rien de concret, pas de projets, alors que son postulat parle de quelque chose de concret.

M. le Syndic Laurent Wehrli relève que l'on parle ici d'une prise en considération ou non. Il faudrait d'abord savoir si le Conseil communal partage les idées du postulant avant de pouvoir faire des propositions. La question à se poser est de savoir si c'est utile et efficace auprès des jeunes de créer une brochure pour les inciter à voter. Il y a aussi des sujets qui intéressent plus que d'autres.

M. Simon Smith n'est pas convaincu que la démarche Easyvote va faire augmenter la participation aux votations, et il serait malhonnête de dire de sa part qu'il y aura augmentation du vote des jeunes. Au niveau financier, créer un nouveau support va coûter

forcément plus cher que ce qui est déjà en route.

Un commissaire propose de faire une annonce sur les panneaux lumineux, en incitant les jeunes à consulter le site Easyvote, ceci environ 3 semaines avant les votations.

Pour un autre commissaire il y a des solutions plus simples, ce serait de mettre l'adresse du site d'Easyvote dans les brochures reçues par les adultes.

M. le Syndic a encore une information, c'est que Lausanne n'offre pas d'abonnement pour les jeunes de Lausanne et cela le surprend. Il n'a aucun à priori négatif à essayer cette démarche Easyvote pendant une année et après effectuer un sondage pour connaître les effets qu'elle a eu sur les jeunes, savoir s'ils ont ouvert cette brochure, s'ils l'ont regardée. Il n'y a pas de blocage mais un certain nombre de questions. Il faut inciter les jeunes à voter, mais la démarche Easyvote est-elle le meilleur moyen ?

Sur le site il est indiqué un chiffre de 6'700 abonnés pour le Canton de Vaud pour un potentiel de plus de 50'000 jeunes de 18 à 25 ans.

Un commissaire relève qu'il y a peu une Fédération s'est ouverte pour les jeunes, n'y a-t-il pas là une piste à creuser ? Le postulant ne sait pas s'ils renvoient les jeunes vers le site Easyvote.

Réflexions générales.

Cette brochure est complètement différente de ce que l'on a l'habitude de recevoir. Il faudrait peut-être faire de même pour une des brochures que l'on reçoit lors des votations, afin d'inciter les personnes à voter.

Il faudrait tester cette démarche Easyvote sur une année ou deux ans. Cela vaut la peine de tenter l'aventure, cela peut être environ Fr. 7'000.- investis de manière positive pour les jeunes et les moins jeunes. Ce serait bien d'utiliser aussi les panneaux lumineux et d'approcher ces jeunes qui sont à l'origine de cette démarche.

Il y a tout de même des commissaires sceptiques par rapport à cette démarche.

Le coût n'est pas très élevé, il est donc bien d'essayer.

Ce n'est que sur le plan fédéral, alors que la vie communale et cantonale a aussi de l'importance. On n'a pas spécialement là le bon outil. Il y a énormément d'enveloppes non ouvertes qui se retrouvent dans la poubelle du papier. Il y a un effet de mode, et après un ou deux envois les jeunes vont laisser tomber. On ne pourra pas mesurer l'argent investi par rapport au résultat de ce que l'on attend. Il faudrait que le postulant fasse un nouveau postulat demandant à la Municipalité, avec l'aide de M. Simon Smith, de faire quelque chose sur le plan communal. L'idée du postulant sur le fond est excellente, mais il faut qu'elle soit plus large.

Le postulant retient que c'est la possibilité d'avoir un projet concret pour Fr. 7'160.- par année. On n'est pas du tout lié sur une durée. Il rappelle que ce sont des jeunes qui parlent

à des jeunes, et les effets collatéraux peuvent être intéressants.

Conclusion

La parole n'étant plus demandée, la commission passe au vote concernant l'acceptation de la prise en considération de ce postulat.

C'est par 6 oui, 2 non, 2 abstentions que la commission vous invite à prendre en compte ce postulat.

6 oui, 2 non, 2 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Privet Christophe (ML)